

**Déclaration de franchissement  
de seuil de participation FS/EM/12/2015**

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public que la société Hakam Abdellatif Finances représentée par son Président, Monsieur Abdellatif Hakam, a déclaré avoir acquis sur le marché central, le 12 juin 2015, 1 678 actions Disway, au cours unitaire de 225 DH, franchissant à la hausse le seuil de participation de 10% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, la société Hakam Abdellatif Finances détient 189 262 actions Disway, soit 10,03% du capital de ladite société.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement de seuil précité, la société Hakam Abdellatif Finances envisage de poursuivre ses achats sur la valeur Disway.

**Contact CDVM :**

Tel : 05 37 68 89 27

E-mail: [information\\_financiere@cdvm.gov.ma](mailto:information_financiere@cdvm.gov.ma)

*L'autorité qui veille sur votre épargne*

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières